

Compte-rendu du Conseil des Enseignements du jeudi 24 février 2022

La séance a lieu via zoom

Membres votants présents : Darine Abi Haidar, Anne Anthore, Atef Asnacios, Imane Boucenna, Florent Carn (jusqu'à 14h45), Francesca Carosella (jusqu'à 18h05), Yves Chanteux (à partir de 14h35), Yves Charon (à partir de 14h35), Baptiste Corrège (jusqu'à 18h10), Christophe Coste (jusqu'à 14h45), Alexandre Creusot (sauf de 15h15 à 16h25), Kristina Davitt (jusqu'à 17h05), Florence Elias, Matthias González, Jessica Jin (à partir de 15h30), Laurent Ménard, Christophe Mora (jusqu'à 18h), Irena Nikolic (jusqu'à 16h20), Giuliano Orso (à partir de 15h40), Guillaume Patanchon, Etienne Parizot (jusqu'à 15h30), Sébastien Rodriguez (jusqu'à 17h45), Cécile Roucelle (jusqu'à 16h50), Alain Sacuto (jusqu'à 16h05), Maxime Tanious (à partir de 15h15), Benjamin Thiria (jusqu'à 17h35)

Membres votants représentés : Nicolas Desprat (par Matthias González)

Membres votants excusés : Florent Baboux, Sylvain Courrech du Pont, Cécile de Hosson, Simona Mei

Membres invités permanents sans droit de vote présents : Farida Aït-Hamoudi, Olivier Cardoso, Raphaël Galicher (jusqu'à 17h05), Souad Namane (jusqu'à 17h50)

Membres invités permanents sans droit de vote excusés :

Matthias González est président de séance.
Florence Elias est secrétaire de séance.

=====

Ordre du jour (initial) :

- 1. POINT L3 PRO ANAMAT (FLORENT CARN – CHRISTIAN RICOLLEAU) 2**
- 2. POINT D'ETAPE DU GROUPE PCC/RNA (GROUPE AD HOC) 3**
- 3. MAQUETTES 6**
- 4. AJUSTEMENT DU SERVICE UFR POUR L'ANNEE EN COURS ET PROPOSITION D'UN SERVICE A 192H POUR LES ANNEES SUIVANTES (FOIRE) 7**
- 5. TABLEAU DE SERVICE POUR EPREUVES DE SUBSTITUTION COVID (LAURENT MENARD) 8**
- 6. ORGANISATION HCERES 8**
- 7. POINTS DE SUIVI CENS/CFO (MATTHIAS GONZALEZ)..... 8**
- 8. POINTS DIVERS 8**

La séance débute à 14h05

Christian Ricolleau est invité pour le premier point à l'ordre du jour et quitte la séance ensuite.

1. Point L3 Pro Anamat (Florent Carn – Christian Ricolleau)

14h45

Florent Carn présente la situation actuelle. La L3 pro « Analyse des Matériaux – Anamat », créée en 2006 avec pour objectif de former les étudiants aux métiers de technicien supérieur en analyse des matériaux, de leur durabilité en fonctionnement et de leur qualité. La formation accueille entre 2 et 12 étudiants, en fonction des années. Les étudiants sont issus de L2, de DUT ou de BTS. Ils bénéficient de contrats d'apprentissage avec un industriel ; leur année de L3 est rythmée par une alternance de périodes de 2 mois à l'Université et 2 mois en entreprise. Les CFA (Centre de Formation d'Apprentis) sont des institutions qui font l'intermédiaire entre l'Université et les entreprises.

Le nombre d'étudiants accueillis a chuté ces dernières années et la L3 n'a pas ouvert cette année. Des démarches ont été entreprises pour

- Changer de CFA : passer du CFA « Formasup Paris » au CFA « AFi24 », qui est d'accord pour accueillir la L3 Anamat à la rentrée 2023.
- Ouvrir les thématiques de la L3pro vers les fluides complexes et les milieux granulaires.

Des industriels ont été sollicités : 14 industriels sont d'accord pour accueillir des étudiants en alternance. Les matériaux d'intérêt pour les partenaires industriels sont pour beaucoup des matériaux complexes comme les polymères et les matériaux biosourcés.

Dans cette optique d'ouverture thématique, le programme de la L3pro va être renouvelé (à un taux de 25 % par an) pour introduire des UEs de « physique de la matière molle », « systèmes colloïdaux » et « rhéologie des fluides complexes ».

Atef ajoute que l'équipe précédente avait tenté de passer la main à l'IUT mais ça n'avait pas fonctionné. Il s'agit donc de redonner un nouveau souffle vers une nouvelle orientation de la L3 pro, avec des personnes impliquées en interne.

Florent, Christian et Cécile Roucelle précisent qu'une réunion est prévue début mars avec le nouveau CFA. Il y aura plus de moyens physiques (un meilleur encadrement) par le CFA, mais 40 % de perte dans la dotation par apprenti.

Étienne Parizot demande des précisions sur le contexte : quel est l'objectif dans la volonté de sauver cette formation ?

Florent Carn répond que les étudiants ne vont pas tous préparer un diplôme bac+5 ou une thèse. Nous avons intérêt à leur proposer une formation pro. De plus les industriels expriment un besoin de recruter au niveau L3 : les industriels ont des contrats d'apprentissage mais manquent d'étudiants candidats pour ces contrats.

Christian Ricolleau : une licence concurrente à SU (L3 Chimie et physique des matériaux) a siphonné tous les contrats d'apprentissage. C'est cela qui explique le déclin du nombre d'étudiants de la L3 Anamat ces dernières années. D'où la nécessité de se réorienter pour maintenir notre offre.

Atef : la formation pro rapporte aussi de l'argent. Il est plus simple de faire évoluer une formation plutôt que d'en fermer une pour en rouvrir une autre.

Imane et Atef : les entreprises ne viennent pas voir les universités pour demander une formation. Les entreprises s'adressent au CFA. C'est aussi à nous de nous adresser au CFA pour proposer nos formations.

Yves Charon : l'aspect financier (récupérer des fonds) ne peut pas être la seule motivation pour maintenir la formation.

Christian Ricolleau demande un vote pour valider le changement de CFA

⇒ Le changement de CFA est voté à l'unanimité.

2. Point d'étape du groupe PCC/RNA (groupe ad hoc)

16h05

Alain Sacuto présente les avancées du groupe de travail (GT) PCC/RNA. Le GT a listé un certain nombre d'activités actuellement non prises en compte dans les services d'enseignement et qui pourraient faire l'objet de nouvelles Prise en Compte de Charges (PCC) :

- (i) L'encadrement de stages : il est proposé de compenser de 6 hTD l'encadrement des stages de L3 et M2 des étudiants de notre UFR. Pour l'encadrement des stages de M2, la proposition du GT est de les compenser de 4 ou 6 hTD eu égard au travail d'encadrement qu'ils requièrent, ou alors de ne pas les compenser car les étudiants poursuivent souvent en thèse. Le GT propose de limiter cette PCC à 12hTD par EC et par an.
- (ii) Création ou reprise d'un CM ou d'un cours-TD ou création de nouveaux TP ou création de nouveaux énoncés de TD . Il est proposé de compenser cela en bonus d'heures-TD, calculées en pourcentage du nombre d'heures enseignées. Proposition : +0.5 hEqTD par heure de cours enseignée/suivie la première année uniquement. Exemple : un cours de 24h effectives comptera 48 hEqTD la première année, et 36 hEqTD ensuite. Cette augmentation d'heures pourra éventuellement être lissée sur 4 années.
- (iii) Création d'une réserve d'hTD attribuables au cas par cas sur demande de l'EC, pour des situations particulières ; plusieurs situations sont d'ores et déjà identifiées comme par exemple la rédaction de bilan HCERES, création de nouvelles maquettes (pas pour les membres des groupes de travail, mais pour leurs responsables et tâches administratives associées...), création de filière, Cours/TD avec très grand nombre de copies pour un seul enseignant (>>30 copies par examen)
- (iv) Responsabilité pédagogique d'enseignements à grand nombre d'étudiants, propositions 2h à partir de 4 intervenants, 4h à partir de 8 intervenants
- (v) Présence dans des salons, propositions : 2h par demi-journée passée pour l'UFR à l'extérieur de l'UFR (Lycée, forum étudiant, etc.)

- (vi) Office hours, (en direct ou en visio) afin de faciliter aux EC qui ont leur laboratoire de recherche en dehors de Condorcet d'assurer leur permanence. Proposition : 1h00 par semaine soit 12h00 effectives par semestre soit 24h00 effectives par an soit 6hEqTD/ an

Alain précise qu'il s'agit de faire la liste des charges à prendre en compte qui paraissent justifiées, sans se censurer par rapport au nombre d'heures que cela représente.

La présentation de ces propositions est suivie par une longue discussion reproduite en détail ci-dessous. La discussion a porté essentiellement sur le décompte des heures de PCC que ces propositions impliquent, et sur la réévaluation des PCC existantes qui doit accompagner ce décompte. D'autres points ont été évoqués comme la réévaluation de l'heure de cours-TD, intermédiaire entre l'heure de cours (comptée 1.5 hTD) et l'heure de TD. D'autres PCC ont été suggérées et discutées.

Raphaël Galicher :

1. Avez-vous déjà travaillé sur la re-considération des heures de PCC déjà attribuées ?
2. A propos de la proposition (i) : pourquoi considérer uniquement les étudiants de notre UFR ? Ouvrir à tous les étudiants serait un moyen d'attirer les étudiants d'autres formations dans nos formations.
3. Le point (ii) est trop cher payé : la création/reprise d'un nouveau cours est déjà prise en compte dans la conversion $1\text{hCM} = 1.5\text{hTD}$

Alain Sacuto :

1. Ce point peut être fait indépendamment et sera fait plus tard par le GT. Le travail a déjà été initié par le GT en début de mandat.
2. Il faut en effet discuter ce point ici.
3. Avoir du temps en plus permet de miser sur une plus grande qualité de nos enseignements cours et cours-TD.

Atef : la réévaluation des PCC actuelles doit être faite dans un court délai : 4 à 6 semaines, pour pouvoir être appliquée dès cette année.

Imane Boucena :

- À propos du point (i) : les étudiants de M2 n'ont aucune difficulté à trouver des encadrants de stages ; ce n'est pas le cas pour les stagiaires de L3.
- A propos du point (vi) office hours : il faudrait s'inspirer de la commission de suivi des L1 et demander aux étudiants de prendre rdv, sinon ils ne viendront pas.
- Pour ce qui concerne la rédaction des bilans HCERES – point (iii) : il faut donner des heures aux responsables de filières.

Etienne Parizot : ne pas donner d'heures systématiques pour la correction de copies. Mais c'est important d'avoir un réservoir d'heures pour des cas particuliers, d'où le point (iii).

Cécile Roucelle :

- A propos du point (iii), il est important de créer des PCC exceptionnelles les années d'évaluation.
- La commission de suivi des étudiants de L1 est chronophage ; il faudrait réévaluer le nombre d'hETD de cette PCC.

Yves Charon :

- Point (i) : ne pas rémunérer l'encadrement de stages de M2. Pour les autres stages, il faut les rémunérer et s'assurer que les EC donnent une véritable formation.
- Point (vi) : pour les EC qui sont dans des labos hors site PRG, les office hours fonctionnent très bien par zoom.
- L'heure de Cours-TD devrait être réévaluée et passer de 1.17 à 1.25 hTD.

Christophe Mora :

- Point (i) : on devrait rémunérer tous les encadrements de stage (y compris M2)
- Point (ii) : avez-vous évalué le nombre d'heures de PCC que cela représenterait ?

Olivier Cardoso précise que la proposition (ii) ne concerne pas que les CM mais aussi les Cours-TD. Il est difficile de chiffrer cela, cela dépend du turn-over sur les cours.

Florence Elias : la proposition n'est pas un défraiement systématique mais seulement en cas de renouvellement important.

Christophe Mora : cela va poser un problème au moment des renouvellements de maquettes : il va y avoir des pics tous les 4 ans.

Olivier Cardoso : les pics pourront être adoucis par le système de reports.

Farida Aït-Hamoudi : on devrait pouvoir réévaluer les heures de cours-TD au moment des changements de maquette.

Olivier Cardoso note qu'il existe une disparité entre les enseignants statutaires et les vacataires : les enseignants non-statutaires ne peuvent pas bénéficier de PCC.

Laurent Ménard :

- Point (iv) est justifié : il existe des UE de très gros effectifs en L1/L2,
- point (vi) : attention en L1/L2, les office hours doivent être organisées car les étudiants de L1/L2 n'ont pas l'habitude de solliciter les enseignants.

Anne Anthore n'est pas convaincue que les heures de PCC pour création de TP – évoquée dans le point (iii) - soient justifiées, étant donné que 1hTD de présence devant les étudiants doit correspondre à 4.18 h de travail effectif : ce décompte peut englober la création de TP.

Atef émet une inquiétude concernant la plateforme OSE qui va centraliser les heures d'enseignement de tous les EC : il faudra veiller à ne pas se limiter à l'automatisme du logiciel (par exemple reconnaître qu'un EC effectue 192hEqTD pour pouvoir toucher une prime) là où il faut jusqu'ici la signature du directeur d'UFR.

Darine Abi Haidar : en CPUGE, les enseignants doivent écrire de nombreuses lettres de recommandations, ce qui est très chronophage.

➔ Laurent Ménard et Imane Boucena : ce travail est difficile à chiffrer. Il concerne aussi les enseignants de L3. Tenir compte de ce travail dans une PCC est peu souhaitable car cela pourrait constituer une dérive vers une comptabilité trop exhaustive des heures de travail.

À la demande d'Alain Sacuto, le débat se recentre sur la question de la rémunération de l'encadrement des stages – point (i).

Alexandre Creusot suggère de limiter la rémunération de l'encadrement de stages à 12hEqTD (et non pas à un nombre de stagiaires encadrés).

La question de la rémunération de l'encadrement des stages de M2 ne fait pas consensus : encadrer un stagiaire de M2 demande une charge de travail importante, mais ce travail constitue un investissement pour les activités de recherche, alors que l'encadrement de stages de L3/M1 est désintéressé.

Raphaël Galicher : on ne peut pas aller plus loin dans ces propositions sans chiffrage et sans réévaluation des PCC actuelles.

Concernant la réévaluation des PCC actuelles, Cécile Roucelle conseille au GT qui s'en chargera de mettre en place un questionnaire cadré pour faire face au caractère subjectif de l'estimation du nombre d'heures de travail.

En conclusion, il est demandé au groupe de travail une évaluation quantitative assortie d'une réévaluation des PCC existante avant de prendre des décisions concernant les nouvelles PCC à créer.

=====

3. Maquettes

16h50

Cécile Roucelle présente les propositions de modifications des maquettes de Licence.

- Le premier point porte sur la modification des MCCC générales : il est proposé en MedPhy de mettre une note plancher à 7 et non à 8. La note plancher bloque le système de compensation des UE. Yves Charon explique que la modification de la note plancher permettrait aux étudiants de poursuivre et de pouvoir se présenter au concours, même s'ils ont une mauvaise note à une UE.
- Modifications diverses pour la mise en cohérence des MCC en L2.
- Concernant les options du semestre 6, il est proposé que les options passent de 24h de cours magistral à 24h de Cours-TD, sauf pour l'option Astrophysique qui est une UE de gros effectif (70 étudiants) et reste à 24h de CM. Raphaël Galicher remarque que ce changement est déjà effectif cette année.
- Proposition de création d'un code UE d'option pour le tournoi français de physique (FPT – French Physicist's Tournament), comptant pour 24hEqTD. Cela ne change pas le volume d'heures gérées par la Foire car cet enseignement est actuellement rémunéré en heures PCC pour 4 enseignants (donc 4 fois 24h). Il est proposé de valider la participation des étudiants au tournoi FPT comme 2.5 ECTS en option de L3. Le nombre d'étudiants serait limité à 6 pour cette option. Baptiste Courrège et Maxime Tanious remarquent que cela permettrait aux étudiants de dégager du temps pour participer au tournoi, et ainsi de s'engager pleinement dans le tournoi. Cet engagement étudiant est jusqu'ici difficile à obtenir car les étudiants doivent préparer le tournoi en plus de leurs options de L3/M1, et certains étudiants abandonnent leur participation au tournoi en

cours de route. La question de la notation de l'UE est posée ; il est possible soit de demander aux enseignants de l'UE d'attribuer une note, soit de valider l'UE sans note.

⇒ La nouvelle maquette de Licence est soumise au vote et validée à l'unanimité.

Francesca Carosella présente ensuite les propositions de modifications de la maquette de Master, qui concernent uniquement le parcours PFA (i.e. MEEF n'est pas concerné).

- Quelques modifications de volumes horaires dans certaines UE.
- Proposition d'ajouter à la liste des UEs d'option proposées au 2^{ème} semestre l'UE Technologies quantiques enseignée à SU.
Christophe Mora fait part de la réflexion sur l'ajout d'une 6^{ème} option pour les étudiants magistère, au lieu des 5 actuelles pour tous les étudiants de M1. Notons que cela permettrait de pouvoir proposer une nouvelle option (comme celle de SU) sans vider les effectifs. Les représentants étudiants ont un avis partagé sur ce point concernant la charge de travail supplémentaire que cela représenterait pour les étudiants du magistère.

⇒ La nouvelle maquette de Master est soumise au vote et validée à l'unanimité, y compris l'ajout de l'UE technologies quantiques enseignée à SU à la liste des options. Pas de décision en revanche sur le nombre d'options que doivent suivre les étudiants inscrits en Magistère.

=====

4. Ajustement du service UFR pour l'année en cours et proposition d'un service à 192h pour les années suivantes (foire)

Olivier Cardoso présente une proposition de la Foire d'acter dès cette année un service à 192hTD. [Note : le service de référence affiché par la Foire pour cette année est actuellement de 183hTD.] Après une présentation chiffrée des reports de cette année, et en tenant compte des situations particulières (délégations, congés maternité etc.), tous les reports sont positifs. Afficher dès cette année un service de 192hTD/EC permettrait de réduire les reports accumulés et de dégager environ 500h de PCC pour l'année prochaine.

Atef Asnacios : il y a de très fortes pressions [de la part des autres UFRs] pour afficher un service de 192h cette année.

Matthias González : le passage aux 192h sera obligatoire dès l'année prochaine. La question est posée pour cette année. Le passage à 192h dès cette année pourrait mettre en difficulté les EC dont la dette dépasserait alors le seuil autorisé, et qui seraient dans l'obligation de prendre un nouvel enseignement l'an prochain.

Anne Anthore rappelle qu'on doit afficher 192h dès cette année, car cela avait été voté en CENS l'an dernier.

Christophe Mora remarque que si le temps de service est déjà à 192hTD cette année il ne reste plus de marge pour mettre en place les propositions du groupe de travail PCC/RNA concernant

la création de nouvelles PCC. Il faudra attendre un changement de maquettes pour mettre en place ces propositions.

Atef confirme qu'on est actuellement dans une phase probatoire : le GT PCC/RNA a fait des propositions, qui seront adoptées progressivement.

Yves Charon : toutes les tâches recensées par le GT devront être rémunérées à juste titre : elles devront être prises en compte dans les prochaines maquettes.

Florence Elias demande pour quand le renouvellement des maquettes est prévu.

→ C'est un point à éclaircir : rentrée 2023, 2024 ou 2025 : ce n'est pas indiqué clairement dans les textes à l'heure actuelle.

La discussion se recentre sur le passage à 192hTD dès cette année : ce passage semble prématuré pour certains du point de vue des EC ; il semble pourtant indispensable vis-à-vis de l'extérieur de l'UFR. Après une discussion soutenue, il est décidé d'afficher dès cette année un temps de service à 192hTD/EC. Pour lisser le passage aux 192h dès cette année, il est proposé de rémunérer dès 2021-2022 l'accueil de stagiaires de L3/M1 de l'UFR de Physique de UPC à raison de 6hTD/stagiaire encadré avec un maximum de 12hTD/EC

=====

5. Tableau de service pour épreuves de substitution covid (Laurent Ménard)

=====

6. Organisation HCERES

=====

7. Points de suivi CENS/CFO (Matthias González)

=====

8. Points divers

=====

La discussion des points 5 à 8 est reportée à un prochain CENS.
La séance est levée à 18h30.

=====